

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023**

Le VENDREDI 24 FEVRIER 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 24 février 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : Mme Mélody EDELINE, Mme Estelle MATHEVON, M. Fabrice BAZIN, M. Stéphane BEURRIER, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Michel GRUET, M. Guillaume GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, M. Camille RUPIL

Pouvoirs : Néant

Absent excusé : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Mélody EDELINE est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 12 janvier 2023.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER.

Le Maire donne lecture du compte de gestion du percepteur pour l'année 2022.

Après avoir examiné le compte de gestion communal statuant sur les résultats de l'exercice 2022,

Constatant que le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture au 31/12/22
Invest	77 846,53		16 434,83		94 281,36
Fonct.	656 051,90		181 755,86		837 807,76
Total	733 898,43		198 190,69		932 089,12

Le conseil Municipal décide, d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le Percepteur pour la commune.

Vote : Unanimité

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Le Maire présente le compte administratif pour l'année 2022 de la commune et se retire de l'assemblée délibérante.

Après avoir examiné le compte administratif communal 2022 et statuant sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	123 534,45
Recettes de fonctionnement	305 290,31
Résultat de l'exercice 2022	181 755,86
Antérieur reporté	656 051,90
Résultat de clôture 2022	837 807,76

Dépenses d'investissement	10 705,32
Recettes d'investissement	27 140,15
Résultat de l'exercice 2022	16 434,83
Antérieur reporté	77 846,53
Résultat de clôture 2022	94 281,36

Constatant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du Percepteur pour le même exercice,

Après que le Maire ait quitté la salle de réunion en donnant la présidence de séance à Monsieur Sylvain GUYON, Maire-délégué de Cordiron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2022 de la commune.

Vote : Unanimité

3- AFFECTATION DES RESULTATS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 837.807,76 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un besoin de financement de 0,00 €
- Un excédent de financement de 94.281,36 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 20 000,00 €
- En recettes de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0,00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement pour 837.807,76 €

BP 2023 :

- INV/D001 : 0,00 €
- INV/R001 : 94.281,36 €
- INV/R1068 : 0,00 €
- FONCT/R002 : 837.807,76 €

Vote : Unanimité

4- ONF DEVIS ESTIMATION BOIS M PAHIN.

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF dont l'objet est l'estimation financière de la forêt de Monsieur PAHIN Jean-Claude, qui est mise en vente sur la commune de Burgille.

L'ONF donnera une estimation de la valeur de cette forêt afin que la commune puisse faire une offre pour cette acquisition dans les meilleures conditions, le devis s'élève à 4.300,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions), accepte le devis de l'ONF et autorise Monsieur le Maire à le signer, si le vendeur n'a toujours pas réalisé la vente de cette forêt.

Vote : A la majorité : 2 voix contre (Messieurs BAZIN et RUPIL) et 2 abstentions (Mme MATHEVON, M BEURRIER)

5- PROGRAMME TRAVAUX ONF.

Monsieur Hervé PETIT présente le devis de l'Office National des Forêts pour la réalisation des travaux forestiers 2023.

Parcelles 12.r et 28.r : Dégagement mécanique de régénération naturelle : peignage de la ronce/arrachage de la ronce pour un montant de 1.068,80 € HT ;

Parcelle 34.r : dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements pour un montant de 2.192,00 € HT ;

Parcelle 5.r : ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m ; végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre : diamètre moyen inférieur à 10 cm pour un montant de 547,77 € HT ;

Parcelle 35.i : Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur – végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre ; diamètre moyen inférieur à 10 cm pour un montant de 916,30 € HT ;
Le conseil accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : Unanimité

6- MAITRISE D'ŒUVRE COMPLEMENTAIRE SUR AMENAGEMENT DES VOIRIES JDBE.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise JDBE concernant la maîtrise d'œuvre pour des aménagements sécuritaires de voiries aux 2 entrées de village (Route de Courchapon, Route de Marnay, réaménagement du parking de la salle des fêtes et de l'espace de loisirs attenant à la salle des fêtes), ce devis comprend le marché initial d'un montant de 13.990,00 € et un marché complémentaire pour un montant de 9.000,00 € HT, soit un total de 22.990,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise JDBE.

Vote : Unanimité

7- QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Une coupure d'électricité aura lieu les 2 et 3 mars 2023
- Une réunion avec un représentant des bibliothèques départementales aura lieu le 14 mars 2023 à 16 heures en mairie

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

Le Maire,
M. Thierry DECOSTERD

